

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 10 avril 2024

Date convocation : le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT et Rachid KALAI et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBERT et Catherine TAVARES.

Absents excusés : M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX et M. Marcel HECQUET qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°12-2024 : CRÉATION RÉTROACTIVE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET (35H)

Monsieur le Maire explique qu'en 2001, le Conseil Municipal de l'époque a voté le passage aux 35 heures pour les agents de la commune au 1^{er} janvier 2002. Le cantonnier de l'époque était à 39 heures.

La délibération a bien été prise mais le poste d'adjoint technique (cantonnier) à 35 heures n'a pas été créé au même moment.

En conséquence, il est nécessaire de créer rétroactivement le poste à partir du 1^{er} janvier 2002.

Monsieur Christophe DEMANGEOT demande s'il y aura une incidence pour l'agent.

Monsieur Patrick LEROUX répond que non, il n'y aura aucune incidence pour l'agent. Il s'agit simplement de remettre à jour son poste. L'agent est bien passé aux 35 heures au 1^{er} janvier 2002 et qu'il s'agit d'une formalité administrative.

Madame Catherine TAVARES intervient en précisant que sur les fiches de paies des agents de la fonction publique, c'est simplement indiqué « temps plein » sans précisions du nombre d'heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Pour : 10 (dont 2 pouvoirs)
- Contre : 0
- Abstention : 0

APPROUVE la création rétroactive du poste d'adjoint technique à 35 heures à partir du 1^{er} janvier 2002.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire, Patrick LEROUX

